



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
Service eau, risques et nature

Montpellier, le

**27 OCT. 2022**

Affaire suivie par : Pôle eau  
Téléphone : 04 34 46 62 29  
Mél : ddtm-mise@herault.gouv.fr

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°DDTM34-2022 - 10-1339 J**

**portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau (CLE)  
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)  
des bassins versants Orb-Libron**

**Le préfet de l'Hérault**

VU le Code de l'environnement et notamment l'article L212-4 ainsi que les articles R212-29 à 34 ;

VU le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Hugues Moutouh, préfet de l'Hérault (hors classe) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2021-I-83119-I-1093 du 19 juillet 2021 de délégation de signature du Préfet de département de l'Hérault au Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée (SDAGE RM) et le plan de gestion des risques inondation (PGRI) 2022-2027, approuvés par le préfet coordinateur de bassin le 21 mars 2022 ;

VU le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des bassins versants Orb-Libron approuvé le 05 juillet 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2016-06-07431 du 28 juin 2016, n°DDTM34-2020-11-11459 du 5 novembre 2020, n°2021-12-12466 du 06 décembre 2021 portant renouvellement de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Orb-Libron ;

VU les désignations des représentants pour siéger à la CLE des collectivités membres du collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux ;

CONSIDÉRANT la nécessité au terme du mandat de 6 ans des membres de la CLE de procéder au renouvellement de cette instance ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

**ARRÊTE :**

ARTICLE 1 : La composition de la CLE du SAGE Orb-Libron est modifiée comme suit :

A/ Collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux

Les représentants de la région ou du département		
Région Occitanie	3	Monsieur Max ALLIES
		Monsieur René MORENO
		Madame Myriam GAIRAUD
Conseil départemental de l'Hérault	4	Monsieur Philippe VIDAL
		Madame Séverine SAUR
		Madame Marie-Pierre PONS
		Monsieur Yvon PELLET
Conseil départemental de l'Aveyron	1	Monsieur Christophe LABORIE
Les communes de l'Hérault		
Commune de La-Tour-Sur-Orb	1	Monsieur Patrice VIGEANT
Commune de Bédarieux	1	Monsieur Francis BARSSE
Commune de Cessenon-sur-Orb	1	Monsieur Bernard BOSC
Commune de Cazouls-les-Béziers	1	Monsieur Robert SENAL
Commune de Béziers	1	Monsieur Luc ZENON
Commune de Faugères	1	Monsieur Daniel GALTIER
Commune de Lieuran-les-Béziers	1	Monsieur Robert GELY
Commune de Sérignan	1	Monsieur Jean-Marie LAYE
Commune de Valras-Plage	1	Monsieur Sébastien VIEU
Les représentants des établissements publics locaux		
Parc Naturel Régional du Haut Languedoc	1	Madame Harmonie GONZALEZ
Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron	1	Monsieur Daniel BALLESTER
Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien	1	Monsieur Gérard ABELLA
Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois	1	Monsieur Serge PESCE
Pays Haut Languedoc et Vignobles	1	Madame Mariette COMBES
Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée	2	Monsieur Yvon MARTINEZ
		Monsieur Claude ALLINGRI
SIAEP Mare et Libron	2	Monsieur Julien MADALE
		Monsieur Henri MATHIEU
SIAE de la Vallée du Jaur	1	Monsieur Jean ARCAS
SIVOM Orb et Vernazobres	1	Monsieur Pierre POLARD
Communauté de Communes la Domitienne	1	Monsieur Gilles THERON
SIVOM d'Ensérune	1	Monsieur Pierre POLARD
Communauté de Communes des Avant-Monts	1	Monsieur Francis FORTE
Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	1	Madame Gwendoline CHAUDOIR

Communauté de Communes Grand Orb	1	Monsieur Serge CASTAN
Total	32	

B/ Collège des usagers

Collège des usagers	
Chambre de commerce et d'industrie de Béziers Saint-Pons	1
Chambre d'agriculture de l'Hérault	1
Fédération de la coopération vinicole Languedoc-Roussillon	1
Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique	1
Unité nationale des industries de carrières et matériaux de construction (Unicem)	1
BRL	1
Comité régional Languedoc-Roussillon de canoë kayak	1
Électricité de France	1
Fédération départementale des ASA d'irrigation de l'Hérault	1
ASA de la plaine de Portiragnes	1
Cebenna	1
Groupement du faubourg	1
Union locale CLCV de Béziers	1
Voie navigable de France	1
Syndicat des vignerons de l'Hérault vinifiant en cave particulière	1
Total	15

C/ Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Collège des services de l'Etat	
M. le préfet de l'Hérault ou son représentant le chef de MISEN 34	1
M. le préfet coordonnateur de bassin représenté par le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement ou son représentant	1
M. le directeur de l'agence régionale de santé ou son représentant	1
M. le délégué régional de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée ou son représentant	1
M. le délégué régional de l'office français de la biodiversité ou son représentant	1
M. le délégué du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, ou son représentant	1
Total	6

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral n°DDTM34-2021-12-12466 du 06 décembre 2021 portant modification de la CLE du SAGE Orb-Libron est abrogé.

ARTICLE 3 : Affichage et publicité.

Le présent arrêté est affiché dans les communes du périmètre du SAGE Orb-Libron.

Il est publié :

- sur le site Internet de la préfecture,
- au recueil des actes administratifs,
- par l'établissement public territorial de bassin SMBT, sur le site internet gesteau : <http://www.gesteau.eaufrance.fr>

ARTICLE 4 : Exécution.

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires et de la mer, les membres de la commission locale de l'eau, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,

Pour le préfet de l'Hérault  
et par délégation,  
Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer

  
Matthieu GREGORY